



Les travaux de la semaine passée



AU PARLEMENT

Elections présidentielles en Ukraine, Jacques LE NAY Observateur international



Avec trois de ses collègues, Jacques LE NAY s'est rendu en Ukraine en qualité d'**observateur international** en tant que membre de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Les parlementaires ont été déployés dans la région russophone d'Odessa avec un groupe d'observateurs internationaux, dont des représentants de l'OSCE, du Parlement européen et de l'OTAN, dans l'optique de **superviser ces élections**. Le Sénateur LE NAY a salué « la qualité de l'organisation des bureaux de vote, notamment dans les zones plus rurales de la province d'Odessa ». Le résultat du premier tour montre le **désaveu du pouvoir en place** en raison de **promesses non tenues** comme la fin du conflit au Donbass et la non résorption de la corruption qui gangrène le pays. Volodymyr ZELENSKI, jeune humoriste et acteur célèbre d'une série TV, obtient 30,4% des voix et devance très largement le président sortant Pedro POROCHENKO qui n'obtient que 17,8% des suffrages. Le second tour se déroulera le 21 avril prochain.

Avec Pascal PERRINEAU, politologue et spécialiste en sociologie électorale



Le 27 mars à l'initiative d'Hervé MARSEILLE, Président du groupe Union Centriste, une rencontre avec Pascal PERRINEAU, politologue et spécialiste en sociologie électorale était organisée au Sénat.

Dans le cadre du Grand débat national voulu par le Président de la République, Pascal PERRINEAU a été désigné en janvier « observateur du Sénat » par le Président LARCHER.

Jacques LE NAY a participé à cette séquence riche en échanges et réflexions.

Séminaire d'étude sur les Kurdes



Le 27 mars, Jacques LE NAY a participé au séminaire d'étude sur les kurdes organisé par le groupe de liaison, de vigilance et de solidarité avec les chrétiens, les minorités au Moyen-Orient et les Kurdes.

Après l'ouverture de cette séquence par Bruno RETAILLEAU, Président du groupe de liaison, Hamit BOZARSLAN, Directeur d'études à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) et auteur de nombreux travaux sur la question kurde a exposé la situation de cette communauté en Syrie, en Irak, en Iran et en Turquie.

Nazand BEGIKHANI, Docteur en littérature comparée, Professeur associé à l'Université de Bristol et spécialiste des

questions des femmes kurdes a été entendue sur le rôle de ces femmes, puis Kendal NEZAN, Président de l'Institut kurde de Paris a exposé les perspectives d'avenir et les actions de la France, de l'Union européenne et de la communauté internationale pour les communautés kurdes.

Les travaux de ce séminaire ont été conclus par le Sénateur Patrick KANNER, Président délégué en charge des Kurdes du groupe de liaison.

4^{ème} Edition de la Journée des entreprises



Le 28 mars, à l'initiative de la Délégation sénatoriale aux entreprises dont est membre Jacques LE NAY, le Sénat a accueilli les chefs d'entreprises pour la quatrième édition de la Journée des entreprises.

Cette manifestation qui leur est entièrement dédiée, a pour objectif de les valoriser et d'encourager leur réussite. Cette journée fut l'occasion de poursuivre le dialogue établi sur le terrain entre les sénateurs et les dirigeants de PME et d'ETI.

« **Quels sont les fruits des échanges de terrain entre sénateurs et entreprises ?** », thème de la première table ronde

a donné lieu à une série de témoignages. Un certain nombre de sénateurs ont fait part de leurs retours d'expérience croisés sur leur immersion en entreprise.

L'après-midi, la seconde table ronde avait pour thème « **Bien être en entreprise : pourquoi ? comment ?** ». Pourquoi est-ce un enjeu ? Quelles améliorations possibles ? furent les principaux thèmes abordés. ([en savoir plus](#))

Loi d'orientation des mobilités



Le Sénat a terminé le 28 mars, l'examen en 1^{ère} lecture des articles du projet de loi d'orientation des mobilités (LOM). Il a conforté le choix de **prévoir des ressources crédibles, pérennes et transparentes pour financer les infrastructures de transport** en adoptant « *des dispositifs permettant de donner du sens et une réalité à ce texte* ».

Les **objectifs de la programmation** ont été enrichis, notamment sur les **volets sécurité et lutte contre le changement climatique**.

Le Sénat a également donné les moyens aux collectivités territoriales de couvrir les zones blanches de la mobilité

via une **extension du versement mobilité**, l'**attribution d'une partie du produit de la TICPE aux collectivités dont les ressources sont insuffisantes**, et un fléchage des **certificats d'énergie vers la mobilité propre**.

Il permet aussi une **optimisation des services de transport scolaire**, qui pourront être ouverts à d'autres usagers que les élèves dans les territoires ruraux ou encore, en prévoyant une incitation financière pour les entreprises qui développent le télétravail. La possibilité du transfert de gestion des petites lignes ferroviaires d'intérêt local à faible trafic, aux collectivités territoriales a été également votée.

De nouvelles mesures permettant de développer les modes de transport peu polluants ont été adoptées comme par exemple l'obligation d'emplacements pour les vélos non démontés dans tous les cars neufs à compter de 2021.

Enfin, sur le **volet sécurité**, le Sénat a adopté deux amendements **permettant aux préfets et aux présidents de département d'adapter la limitation de vitesse à 80 km/heure au niveau local**.

Ces avancées doivent à présent être confirmées par les députés qui examineront le texte avant l'été. ([en savoir plus](#))

Mardi 2 avril 2019**À 14 heures 30 :**

- Explications de vote des groupes sur le projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'orientation des mobilités (procédure accélérée) (texte de la commission, [n° 369, 2018-2019](#))

De 15 heures 30 à 16 heures :

- Scrutin public solennel, en salle des Conférences, sur le projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'orientation des mobilités

À 16 heures :

- Proclamation du résultat du scrutin public solennel sur le projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'orientation des mobilités

À 16 heures 15 et le soir :

- Débat à la suite de la réunion du Conseil européen des 21 et 22 mars 2019

- Projet de loi relatif aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace (procédure accélérée) ([n° 358, 2018-2019](#))

Mercredi 3 avril 2019**De 14 heures 30 à 18 heures 30 :**

- Proposition de loi portant diverses dispositions relatives aux mentions et signes de la qualité et de l'origine valorisant les produits agricoles ou alimentaires, présentée par Mme Marie-Pierre MONIER et plusieurs de ses collègues et proposition de loi tendant à abroger la loi n° 57-1286 du 20 décembre 1957 interdisant la fabrication de vins mousseux autres que la « Clairette de Die » à l'intérieur de l'aire délimitée ayant droit à cette appellation d'origine contrôlée, présentée par M. Gilbert BOUCHET et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, [n° 391, 2018-2019](#)) (rapport commun)

- Proposition de loi relative à l'affectation des avoirs issus de la corruption transnationale, présentée par M. Jean-Pierre SUEUR et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, [n° 406, 2018-2019](#))

À 18 heures 30 :

- Débat sur les enjeux d'une politique industrielle européenne (demande du groupe Les Républicains)

Le soir :

- Suite du projet de loi relatif aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace (procédure accélérée) ([n° 358, 2018-2019](#))

Jeudi 4 avril 2019**À 15 heures :**

- Questions d'actualité au Gouvernement

De 16 heures 15 à 20 heures 15 :

- Proposition de loi tendant à sécuriser l'actionnariat des sociétés publiques locales et des sociétés d'économie mixte, présentée par M. Hervé MARSEILLE et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, [n° 409, 2018-2019](#))

- Proposition de loi relative à l'interdiction de la vente des drapeaux des associations d'anciens combattants et à leur protection, présentée par Mme Françoise FÉRAT et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, [n° 389, 2017-2018](#))

Éventuellement, à 21 heures 45 :

- Suite du projet de loi relatif aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace (procédure accélérée) ([n° 358, 2018-2019](#))

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN

E-mail : j.le-nay@senat.fr

Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthé
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires

Sarah DAÏRI — Benjamin PERRONNO

Tél : 01 42 34 20 00 — E-mail : j.le-nay@senat.fr

Collaborateurs parlementaires

Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66

Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@orange.fr

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Vous pouvez à tout moment utiliser l'adresse j.le-nay@senat.fr pour vous en désabonner en indiquant dans l'objet du message désabonnement